



Kiwi

N°06
19/03/2020



Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Kiwi N°X du JJ/MM/AA »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

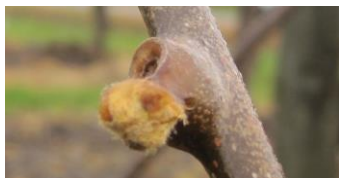
Kiwi

- **PSA** : des écoulements d'exsudat sont observés, les parcelles sont à surveiller attentivement.

• Stades phénologiques

Hayward : stade « gonflement du bourgeon » (BBCH 01) - « bourre visible » (BBCH 07) à début « nervure des jeunes feuilles visibles » (BBCH 09).

Variété à chair jaune : stade « nervure des jeunes feuilles visibles » (BBCH 09) à « feuilles étalées » (BBCH 11).



« Bourre visible »



« Nervures des jeunes feuilles visibles »



« 1^{ère} feuille étalée »

(Crédit Photos : E. Marchesan - FDGDON 47)

• *Pseudomonas syringae* pv. *Actinidiae* (PSA)

Quelques écoulements d'exsudat sont observés. On note une petite progression des symptômes sur certaines parcelles.

Evaluation du risque

Avec l'absence de précipitations annoncée pour les jours à venir, les conditions devraient être moins favorables à la bactérie, **les parcelles sont cependant à surveiller attentivement.**

Mesures prophylactiques : afin de limiter les risques de contaminations, il faut éviter (dans la mesure du possible) de tailler par temps humide, veiller à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...), tailler en dernier les parcelles et les arbres contaminés et organiser les chantiers de taille afin de protéger rapidement les plaies occasionnées.



Écoulement d'exsudat rougeâtre

(Crédit Photo : E. Marchesan - FDGDON 47)

• Xylébore disparate

L'essaimage des adultes s'effectue de façon très étalée et discontinue (février à mai). Il a lieu aux heures les plus chaudes de la journée (au moins 18°C).

Sur notre réseau de piégeage, une reprise des captures est enregistrée depuis mercredi.

Evaluation du risque

La hausse des températures maximales en cours depuis ce milieu de semaine est favorable à la reprise des émergences.

Mesures prophylactiques : les mesures prophylactiques sont à privilégier, la taille et la destruction des bois attaqués sont une précaution indispensable. Il est également nécessaire, en parallèle, d'essayer d'agir sur les « causes » qui favorisent les attaques de xylébore (présence de mouillères, carences...) par des aménagements et/ou méthodes culturales adaptées.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes : Cadralbret, CDA 47, FDGDON 47, FDGDON 64, Garlanpy, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".